

fait l'objet de l'étude. Nous y examinons en détail ce qui serait réalisable, ce qui ne le serait pas et nous donnons des raisons à l'appui de nos avancés. Les gens qui nous ont demandé notre collaboration ne seraient pas précisément enchantés de nous voir diffuser à tous leurs concurrents les renseignements que nous avons pu obtenir. Ce serait nous montrer injustes à leur égard. Nous voulons bien aider tous les ports du Canada à fonctionner le mieux possible, et ils nous ont avertis qu'en donnant ces renseignements à leurs concurrents, nous nuirions à leur progrès au lieu d'y contribuer.

L'hon. M. Pickersgill: Je m'étonne d'entendre le ministre nous dire que ces études nuiront à l'expansion des ports.

L'hon. M. Hees: L'honorable représentant n'a qu'à interroger les commissions ou les administrations municipales des 29 ports avec lesquelles nous avons collaboré depuis notre arrivée au pouvoir pour apprendre, je pense, qu'elles trouvent ces études utiles.

L'hon. M. Chevrier: Je pourrais signaler au ministre un cas où l'on n'a pas une très haute opinion du rapport.

L'hon. M. Hees: Lequel?

L'hon. M. Pickersgill: C'est un secret.

M. Howard: Encore un mot au sujet des rapports supplémentaires. Si j'ai bien compris, il y a un rapport pour les services de la marine, un autre pour les canaux, un autre pour les chemins de fer et la marine marchande, et ainsi de suite. Est-ce bien ainsi que les rapports sont répartis?

L'hon. M. Hees: Oui. Un porte sur les services de marine, un sur la météorologie, un autre sur les télécommunications, et ainsi de suite. Si le député veut bien me dire, à l'heure du lunch, quel rapport il veut obtenir, nous verrons à le lui fournir.

M. Howard: Encore une fois, il ne s'agit pas de mes goûts. Le ministre a dit que la pratique consistait à fournir aux membres du Parlement tous les renseignements possibles sur ce qui se passe dans son ministère. Tout cela est bel et bon, mais les membres du Parlement ne sont pas les seuls à s'intéresser à la question. Je présume que ces rapports ne sont pas des rapports supplémentaires venant après le rapport annuel et limités à différentes périodes. Je présume, par exemple, que le ministre dispose actuellement des rapports dits supplémentaires pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1959. Il faudrait alors les distribuer en même temps que le dernier rapport annuel pour permettre aux députés de bien connaître les

renseignements qu'ils contiennent, en prévision du moment où les crédits du ministère seront mis en délibération.

L'hon. M. Hees: Le député peut être sûr que je prends sa proposition très au sérieux. Nous avons par le passé, et de l'avis de beaucoup de gens, donné bien trop de renseignements. Le rapport était trop volumineux. Nous l'avons comprimé pour essayer de plaire au public et aux membres du Parlement. Or, s'il faut en croire le député, le public ne serait pas content. Il veut plus de renseignements. Eh bien, nous en donnerons davantage l'an prochain. J'espère savoir cet après-midi quels sont précisément les rapports supplémentaires qui sont disponibles à l'heure actuelle. Si certains rapports ne sont pas disponibles pour le moment, ils le seront avant longtemps. On les fera tenir à toute personne proposée par le député, ou par n'importe quel autre député. Nous essayons d'être aussi serviables et pratiques que possible.

M. Carter: Le ministre a-t-il bien dit il y a quelques instants qu'on ne songeait pas à reviser les limites de l'agence?

L'hon. M. Hees: Non. Le député me permet-il de rectifier ses propos? Nous étudions les renseignements qu'il serait possible d'apporter aux limites de certaines agences, mais aucune décision n'a été prise à ce sujet. Si le député désire s'entretenir avec les fonctionnaires de son ministère au sujet des limites qui l'intéressent en particulier, nous serions contents qu'il nous fasse part par la suite de ce qu'il aura appris.

M. Carter: J'allais dire que, à mon avis, les limites d'une agence ne devraient pas dépasser, en principe, le territoire d'une province donnée. Je sais qu'il y a empiètement sur le littoral occidental de Terre-Neuve où certains phares relèvent de l'agence de l'île du Prince-Édouard. Cela complique la tâche administrative et puis aussi l'étude des problèmes intéressant ces phares et les autres aides. Le ministre peut-il nous dire combien d'agences ont compétence sur une région située au delà des frontières d'une province donnée?

L'hon. M. Hees: Il me semble qu'il y en a deux, et peut-être même trois. Nous allons vérifier.

M. Fisher: Je pense qu'on peut, à l'occasion de ce crédit, parler du transport par chemin de fer et de la commission royale d'enquête sur le transport. Un grand nombre d'observations ont été soumises à la commission. Comme il est très occupé, je doute que le ministre ait suivi de très près les dépositions qui ont été faites. La province de Québec a présenté un intéressant mémoire à l'appui de